



**Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 8 septembre 2025, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de madame la maire Ginette Sirois.**

Étaient présents(es) : Madame la maire : Ginette Sirois  
Messieurs les conseillers : Daniel Gagné  
Gilbert Doucet  
Marc Fortin  
Madame la conseillère : Suzie Gervais

Également présente : Madame : Danie Dallaire, greffière par intérim

**1- Ouverture de la séance**

La présidente constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

**117-09-25**

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la greffière par intérim fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Exemption de lecture du procès-verbal de la séances tenue le 4 août 2025
- 4) Acceptation du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025
- 5) Adoption du règlement numéro 417-25 décrétant une dépense de 280 000 \$ et un emprunt de 280 000 \$ pour l'acquisition de véhicules.
- 6) Aide financière programme RIRL : demande de prolongation
- 7) Soumissions travaux de pavage divers
- 8) Travaux ventilation climatisation bâtiments divers
- 9) Réparation de fenêtres Hôtel de ville
- 10) Retenue de paiement Les Tracteurs du Fjord : suivre
- 11) Révision des tarifs de location de salles et locaux
- 12) Suivi de plainte auprès de la CNESST
- 13) Mandat de redressement et de services comptables (modifications)
- 14) Informations diverses Mme la maire
- 15) Correspondance
- 16) Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés
- 17) Rapport des comités
- 18) Varia
- 19) Période de questions
- 20) Levée de la séance

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyé par monsieur Daniel Gagné et il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

**118-09-25**

**3-Exemption de lecture du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025**

Les élus présents ont reçu le procès-verbal et déclarent l'avoir lu.

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Marc Fortin et il est résolu à l'unanimité d'exempter la greffière par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025.



#### **4-Acception du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025**

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025 tel que rédigé.

#### **5-Adoption du règlement numéro 417-25 décrétant une dépense de 280 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour l'acquisition de véhicules**

#### **RÈGLEMENT NO 417-25**

**Décrétant une dépense de 280 000 \$ et un emprunt de 280 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et équipements**

**ATTENDU QUE** la ville de Desbiens désire procéder à l'acquisition de véhicules et d'équipements ;

**ATTENDU QUE** la ville de Desbiens désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**120-09-25**

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et il est résolu que le présent règlement numéro 417-25 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

#### **Article 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition de véhicules et équipements pour un montant total de 280 000 \$

#### **Article 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 280 000 \$ sur une période de 10 ans.

#### **Article 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention



sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **Article 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Ginette Sirois  
Mairesse

Danie Dallaire  
Directrice générale  
Greffe-trésorière par intérim

### **6-Aide financière programme RIRL : demande de prolongation**

Suite à l'aide financière annoncée à la Ville en 2020 d'un montant de 1 314 537\$ pour la réfection du chemin du Trou de la Fée, le Ministère des Transports nous demande de réaliser les travaux le plus rapidement possible

Les ingénieurs du projet nous mentionnent qu'il est préférable d'attendre en 2026 pour réaliser le projet en entier.

Nous devons transmettre au Ministère des Transports une demande d'extension et un échéancier d'ici la fin de 2025.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a annoncé à la ville en décembre 2020 une aide financière de 1 314 537 \$ dans le cadre du programme PAVL volet RIRL (dossier no. RIRL-2020-1045);

CONSIDÉRANT QUE les travaux faisant l'objet de l'aide financière n'ont pas pu être réalisés encore à ce jour et ce, dû à différents facteurs ayant retardé le projet;

CONSIDÉRANT QU'en début d'année la ville a été informée, suite à des recherches dans ce dossier, que l'aide financière annoncée en 2021 était toujours en vigueur mais que les travaux devaient être réalisés dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT toutes les démarches qu'a dû réaliser la ville depuis janvier 2025 en préparation du projet notamment :

- L'adoption et la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt
- La modification du projet initial pour respecter les budgets annoncés
- La réalisation des études géotechniques et de caractérisation écologique obligatoires

CONSIDÉRANT QUE les délais de production des rapports desdites études retardent le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour le remplacement d'un ponceau prévu au projet, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT les délais hors du contrôle de la ville pour recevoir toutes les autorisations;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il est irréaliste de pouvoir débuter les travaux avant la fin du présent exercice financier;

**121-09-25**

À ces causes, il est proposé par madame Suzie Gervais appuyé par monsieur Marc Fortin et il est résolu que :

- Ville de Desbiens informe le MTMD de l'impossibilité de réaliser les travaux prévus dans le cadre de l'aide financière annoncée pour la réfection d'une partie de la route du Trou de la Fée avant le 31 décembre 2025
- Ville de Desbiens demande une extension de la validité de l'aide financière annoncée pour permettre la réalisation des travaux en 2026



- Ville de Desbiens s'engage à déposer au ministère au plus tard le 31 décembre 2025 un échéancier de réalisation

#### **7-Soumissions travaux de pavage divers**

Diverses réparations et travaux de pavage ont été identifiés. Une demande de soumission sur invitation a été faite pour ces travaux.

Malgré le fait que 3 fournisseurs ont été invités à déposer une soumission, seulement un fournisseur a répondu positivement soit Lachance Asphalte.

Le prix soumis par Lachance Asphalte est de 17 081.55\$.

**122-09-25**

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Marc Fortin et il est résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat visant des travaux de pavage sur le territoire de la Ville de Desbiens à Lachance Asphalte pour un montant de 17 081.55\$ taxes comprises.

#### **8-Travaux de ventilation climatisation bâtiments divers**

Une subvention a été obtenue via le programme FRR pour de la ventilation et de la climatisation au niveau des bâtiments municipaux. Le montant de cette subvention s'élève à 54 556\$. Les travaux devront être terminés au 31 octobre 2025 selon l'entente avec la MRC.

Des demandes de soumissions ont été faites chez divers fournisseurs pour effectuer ces travaux.

Pour les travaux de ventilation et de climatisation nous avons reçu trois soumissions soit :

- Réfrigération P. Taillon	71 169.53\$
- MSG Métal	210 644.82\$
- Réfrigération Nordic	389 120.42\$

La grande différence dans les prix soumis provient du fait que les systèmes offerts sont très différents. Pour nos besoins et pour l'utilisation de ces systèmes, l'installation d'un système de thermopompes est suffisant. Il est par conséquent recommandé d'accorder le contrat à Réfrigération P. Taillon.

Pour les travaux électriques deux soumissions ont été déposées comme suit :

- SPO Électrique	12 455\$
- Électricité Gigavolt	12 500\$

Compte tenu de la possibilité d'ajustement de prix pour SPO Électrique, l'offre déposée par Électricité Gigavolt est plus avantageuse.

**123-09-25**

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyé par monsieur Daniel Gagné et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat visant l'installation d'équipements de ventilation et de climatisation à l'entreprise Réfrigération P. Taillon pour un montant de 71 169.53\$ conformément à la soumission déposée.

**124-09-25**

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat visant les branchements des appareils de ventilation et de climatisation à l'entreprise Électricité Gigavolt pour un montant de 12 500\$ conformément à la soumission déposée.



## **9-Réparation de fenêtres Hôtel de ville**

Trois fenêtres en façade de l'Hôtel de Ville sont cassées. Des soumissions ont déposées pour la réparation comme suit :

- |                   |            |
|-------------------|------------|
| - Fenêtres Fusion | 5 401.81\$ |
| - Vitrerie Boily  | 4 549.93\$ |

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyée par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat visant à remplacer trois fenêtres en façade de l'Hôtel de Ville à l'entreprise Vitrerie Boily pour un montant de 4 549.93\$.

## **10-Retenue de paiement les tracteurs du Fjord : suivi**

Lors du dernier conseil, une retenue de 2 000\$ a été appliquée sur la facture de Les tracteurs du Fjord.

Suivant l'analyse des explications fournies par l'entreprise le conseil est satisfait et désire procéder à la libération de la retenue.

**126-09-25**

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Daniel Gagné et résolu à l'unanimité :

DE procéder au paiement de la retenue de 2 000\$ à l'entreprise Les Tracteurs du Fjord.

## **11-Révision des tarifs de location de salles et locaux**

Les différents tarifs de location pour les salles, locaux et diverses infrastructures de la ville sont établis dans la *Politique de location des infrastructures et équipements municipaux (PLIEM)* adoptée en janvier 2024.

Dû à l'entente signée avec le Centre de service scolaire pour le partage du gymnase de l'école, une tarification pour ce lieu est nécessaire. De plus toute la grille de tarification a été révisée.

Une nouvelle grille tarifaire est soumise au conseil de ville.

**127-09-25**

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la nouvelle grille tarifaire proposée en regard de la Politique de location des infrastructures et équipements municipaux;
- QUE les nouveaux tarifs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **12-Suivi de plainte auprès de la CNESST**

Pour ce point, Madame la mairesse se retire et quitte la salle.

Une plainte a été déposée à la CNESST de la part de l'ancien directeur général de la ville monsieur Mathieu Simard.

Suite à une séance de conciliation entre les parties une entente est survenue dans le dossier.

Les élus ont été informés des modalités de l'entente qui doit être ratifiée par le conseil.

Compte tenue de la situation et dû au caractère confidentiel des échanges et de l'entente aucune autre information ne sera divulguée.

**128-09-25**

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyée par monsieur Daniel Gagné et résolu à l'unanimité :

- D'approuver l'entente intervenue dans le dossier de la plainte à la CNESST déposée par M. Mathieu Simard contre la Ville de Desbiens.
- Que la directrice générale par intérim soit autorisée à assurer tous les suivis nécessaires et à signer tout document concernant ce dossier.

## **13-Mandat de redressement et de services comptables (modifications)**

En juin dernier le conseil a accordé un contrat de services professionnels comptables à l'entreprise Comptabilité Évolupro afin de soutenir la ville dans la préparation des dossier comptables des exercices 2023 et 2024. Une banque d'heures variant de 40 à 100 heures avait été octroyée.

Pour l'exercice financier 2023 qui est maintenant complété, 80 heures ont été nécessaires.



Madame Valérie Dallaire de Comptabilité Évolupro soumet au conseil une lettre de demande de prolongation de mandat pour environ 40 à 50 heures supplémentaires.

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

D'octroyer la banque de temps supplémentaire demandée par l'entreprise Comptabilité Évolupro en vue de travailler au redressement comptable de l'exercice financier 2024 conformément à l'offre de service déposée le 13 août 2025.

#### **14-Informations diverses Madame la mairesse**

Madame la mairesse donne diverses informations concernant certains sujets :

- État de l'encaisse à la ville;
- Projet transport collectif de la MRC en préparation (début en 2027);
- Travaux de réfection du pont (début été 2026);
- Chemin du Trou de la Fée toujours en attente des rapports d'études finaux;
- Procédure d'élection, les citoyens vont recevoir des informations sous peu;
- Madame la mairesse avance qu'elle posera sa candidature à nouveau aux prochaines élections.

#### **15-Correspondance**

##### Ministère des Finances

Un dépôt d'un montant de 265 000\$ représentant la somme finale à recevoir sur le programme de la TECQ 2019-2024 est entré.

##### RLS Saguenay-Lac-St-Jean

Une demande de soutien financier de 30\$ pour chaque athlète résidant sur le territoire de la ville, pour leur participation lors des Jeux du Québec à Trois-Rivières qui se sont tenus à la fin du mois de juillet.

**130-09-25**

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

De verser un montant de 30\$ au R.L.S. dans le cadre de la finale des Jeux du Québec.

##### Mouvement Action Chômage

La campagne de financement du Mouvement Action Chômage est présentement en cours. Le conseil de la Ville de Desbiens ne souhaite pas y participer.

##### MRC Domaine-du-Roy

Suite à la réception d'une facture de plus de 10 000\$ du CN concernant des travaux effectués sur notre territoire, un échange de courriel entre la MRC Domaine-du-Roy, le CN et la Ville de Desbiens est déposé au conseil de ce soir.

La MRC Domaine-du-Roy mandataire de la Véloroute informe le CN qu'ils assumeront le montant de cette facture.

#### **16-Acception de la liste des comptes à payer et des déboursés**

La liste de comptes est déposée pour approbation. M. Marc Fortin résume les principales factures payables

**131-09-25**

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par madame Suzie Gervais et il est résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des déboursés totalisant un montant de 111 098.18 \$.

#### **17-Rapport des comités**

##### Office d'habitation

Monsieur Gilbert Doucet fait rapport.

Une crise est en cours au sein de l'organisation alors que les municipalités de St-Bruno, Hébertville et Hébertville-Station ont décidé d'intégrer l'OH



d'Alma. Cette situation amènera une diminution du financement et des ressources à L'OH secteur Sud.

De plus, il y a eu démission en bloc du CA. et la directrice générale a également démissionné pour un autre emploi.

Une demande a été adressée à la MRC dans ce dossier.

#### Loisirs

Madame Suzie Gervais fait rapport.

L'automne est à nos portes et les activités reprennent au niveau des loisirs. Des ateliers culturels se tiendront à l'automne, l'heure du dîner pour les jeunes de l'école reprendra aussi bientôt et au mois de novembre aura lieu notre Marché de Noël.

#### 18-Varia

Aucun point

#### 19-Période de questions

Les citoyens ont posé leurs questions et ont obtenu des réponses sur divers sujets notamment :

- Procédure d'approbation de l'emprunt à venir
- Suivi budgétaire à date
- Ouverture du poste de DG à la ville (procédure et suite)
- Les impacts financiers du règlement d'emprunt qui a été déposé.

#### 20-Levée de la séance

Monsieur Daniel Gagné propose la levée de la séance à 20h46.

---

Ginette Sirois  
Mairesse

Danie Dallaire  
Directrice générale  
Greffière trésorière par intérim